

Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest : les cas ivoirien et ghanéen

Éric Léonard

Depuis une vingtaine d'années, les cultures et le trafic de drogues ont connu un développement spectaculaire tant en Amérique latine qu'en Asie du Sud-Est, au point que ce phénomène est devenu l'un des enjeux essentiels des relations entre les pays de ces régions et les puissances occidentales. Jusqu'à une date récente pourtant, l'Afrique subsaharienne semblait être restée en marge du trafic : si, à l'image des autres continents, diverses plantes stimulantes ou stupéfiantes y font l'objet d'un usage ancien et d'un commerce parfois important, à l'image de la noix de cola, aucun de ces produits n'a, jusqu'à présent, attiré l'attention des mafias du narcotrafic.

Depuis quelques années cependant, la participation des Africains au commerce international d'héroïne et de cocaïne s'est accrue fortement et leurs réseaux se sont même approprié certaines routes du trafic : les saisies de drogues transitant par les principales places portuaires et aéroportuaires d'Afrique de l'Ouest sont en progression constante et les « mules » (petits passeurs) originaires de la sous-région, de plus en plus nombreux [Cesoni, 1992; OGD, 1995]. Des pays comme le Nigeria, le Ghana, le Liberia sont aujourd'hui considérés comme des plaques tournantes du narcotrafic international, alors que les principales places financières de la zone franc, Abidjan, Dakar, Lomé, deviennent des foyers de blanchiment de l'argent de la drogue.

Cette intégration récente au marché international des drogues ne semble pas répondre à une extension des mafias extérieures au continent mais plutôt aux bouleversements économiques, sociaux et politiques que traversent les pays de la sous-région depuis plus de vingt ans. Le développement à grande échelle de la culture du cannabis à destination des marchés locaux a en effet précédé et soutenu l'expansion internationale des réseaux ghanéens et nigériens. L'émergence de ce phénomène dans deux pays qui furent, à l'heure des indépendances, les plus prospères de la sous-région avant de sombrer dans le marasme économique, constitue en soi un motif de réflexion. Les deux pays ont axé leur développement sur la gestion des rentes tirées des exportations de matières premières : huile de palme d'abord, puis cacao et enfin, dans le cas du Nigeria, pétrole. L'épuisement de ces rentes, que l'on ne peut dissocier de la nature minière des systèmes d'exploitation concernés, s'est traduit par une crise sociale généralisée et par la

recherche, perceptible à tous les niveaux de la société, de rentes de substitution, dont celles générées par le narcotraffic.

L'histoire économique de la Côte-d'Ivoire rappelle par bien des aspects celle du Ghana. Avec un décalage de trente ans, les deux pays ont été le théâtre d'un boom cacaoyer qui les a conduits à dominer successivement le marché international du cacao en fournissant plus de 40 % de la production mondiale. Alors que la Côte-d'Ivoire atteint aujourd'hui l'apogée de son cycle cacaoyer et semble amorcer une phase de déclin, on y observe, comme ce fut le cas il y a trente ans au Ghana, un développement rapide du trafic de cannabis dans les principales régions cacaoyères. Tout semble se passer comme si, malgré des contextes historiques, politiques et culturels différents, le trafic de drogues s'imposait comme la plus pertinente et la plus accessible des réponses à la crise des deux économies de plantation.

Deux booms cacaoyers, des blocages structurels similaires

Le Ghana et la Côte-d'Ivoire ont tour à tour occupé une position presque hégémonique dans le marché mondial du cacao¹. Entamé au début du siècle, le boom cacaoyer ghanéen a atteint son apogée entre 1935 et 1965, alors que l'agriculture de plantation ivoirienne suivait un développement retardé et sensiblement plus lent en raison d'une politique coloniale dissuasive vis-à-vis de la production indigène [Chauveau, 1993].

Ce n'est qu'à partir de 1960 que la production ivoirienne de cacao a véritablement décollé, atteignant un taux de croissance vertigineux (8 % par an) entre 1970 et 1990 (*fig. 1*). Dans les deux pays, ce boom a été le fait de petits producteurs : entre 2 et 8 hectares pour la grande majorité des exploitations ivoiriennes, et généralement moins de 4 hectares au Ghana.

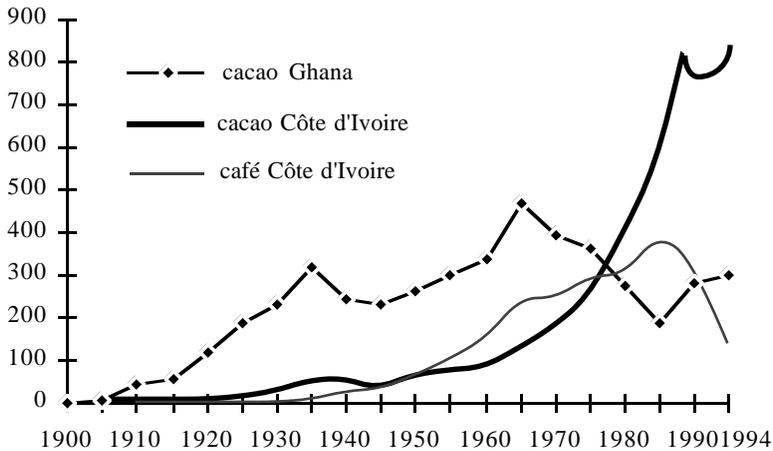
Le poids de ce secteur dans l'économie des deux pays a été considérable : à l'apogée de leur cycle cacaoyer (au début des années soixante au Ghana et à la fin des années quatre-vingt en Côte-d'Ivoire), respectivement 500 000 et 700 000 familles, soit plus de 40 % de la population totale, tiraient leurs revenus de cette culture ; jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les ventes de cacao ont représenté plus de la moitié des recettes d'exportation et jusqu'au tiers du PIB total des deux pays ; la contribution du secteur aux revenus de l'État s'est pour sa part maintenue entre 40 et 60 % jusqu'à la fin des années soixante-dix au Ghana, alors qu'elle atteignait 25 % en Côte-d'Ivoire (et même 50 % en ce qui concerne le budget d'investissement [Losch, 1996]).

L'intégration sociale à travers l'expansion des fronts pionniers et l'épuisement de la « rente forestière »

Le développement de l'agriculture de plantation a reposé dans les deux cas sur la propagation de fronts pionniers au détriment de la forêt tropicale. Ce

1 Depuis les années vingt, la production cumulée des deux pays a représenté entre 40 et 50 % des exportations mondiales, la Côte-d'Ivoire occupant en outre au cours des années soixante-dix et quatre-vingt le troisième rang des producteurs de café (le premier pour le robusta).

Figure 1 – Évolution des exportations de café et cacao du Ghana et de la Côte-d'Ivoire (en tonnes)



phénomène, perceptible au Ghana à travers le déplacement des foyers de production depuis le pays Akwapim vers l'Akim, plus à l'Ouest, puis vers le Nord-Ouest, vers les régions Ashanti et Brong Ahafo, prend toute son expression en Côte-d'Ivoire : entamé dans les années vingt près de la frontière ghanéenne, le mouvement de colonisation agricole a balayé l'ensemble de la zone forestière à une vitesse croissante pour venir mourir sur la frontière libérienne, à l'extrême Ouest du pays, à la fin des années quatre-vingt [Chauveau, Léonard, 1996].

Le « miracle économique » ivoirien a ainsi reposé sur deux piliers : les immenses espaces forestiers de l'Ouest du pays, que l'administration coloniale avait contribué à vider de leurs occupants, et l'immigration de centaines de milliers de paysans originaires de toutes les régions de Côte-d'Ivoire et des pays limitrophes (Burkina Faso, Mali, Guinée). Le talent des dirigeants ivoiriens a consisté à mettre en œuvre une politique permettant le libre accès de ces migrants aux terres forestières... et à laisser jouer librement les dynamiques paysannes. La législation mise en place en Côte-d'Ivoire à partir de 1960 visait à impulser la colonisation agricole, d'abord en favorisant l'immigration et l'intégration de plein droit des ressortissants des pays voisins à la « Nation ivoirienne », ensuite en limitant les droits fonciers des autochtones sur leur patrimoine forestier, ainsi que l'impliquait le slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Outre le fait qu'elles assuraient aux paysans l'accès à une source de revenus stables et garantis par l'État, les cultures arbustives pérennes ont ainsi servi de support à l'appropriation foncière en permettant d'établir un droit d'usage permanent et exclusif sur la terre. Les fronts pionniers ivoiriens ont ainsi représenté depuis l'Indépendance un espace privilégié d'intégration sociale.

Dans ce contexte éminemment libéral, la force de travail a constitué le principal facteur limitant le développement des exploitations. Les pionniers pouvaient certes s'appuyer sur les réseaux sociaux les liant à leur milieu d'origine mais, pour accéder à moindre coût à cette main-d'œuvre, ils devaient lui garantir la cession à court terme de réserves forestières. Un système d'échange de forêt contre du travail a été reproduit, en cascade, par les vagues successives de colons agricoles, alimentant la course à la forêt et la propagation des fronts pionniers. La frontière agricole a ainsi constitué un optimum géographique quant à la productivité des facteurs de production et la rentabilité du capital : d'une part, la main-d'œuvre était rémunérée par des cessions de forêt qui n'avait presque rien coûté; d'autre part, les rentes de fertilité associées au milieu forestier et l'association, lors de la mise en place des vergers, des cultures vivrières aux jeunes plants de cacao, garantissaient une productivité du travail très élevée. Le système de production pionnier reposait ainsi sur le défrichement et la plantation d'une nouvelle parcelle chaque année, jusqu'à l'épuisement des réserves foncières².

L'arrivée massive et continue de nouveaux migrants et l'accroissement régulier des productions nationales de cacao et de café ont cependant eu tendance à occulter l'un des aspects marquants du processus de colonisation agricole : le déclin, en arrière des fronts pionniers, des anciennes zones de production cacaoyère et le déplacement, à l'image de ce qui a pu être observé au Ghana [Hill, 1963], des nouvelles générations vers les forêts situées plus à l'Ouest.

Ce phénomène doit être interprété en référence aux déterminants écologiques de la production cacaoyère [Ruf, 1991 et 1995]. Une fois la forêt éliminée au profit des plantations, les paysans doivent en effet faire face à une baisse de leurs performances économiques : d'une part, la croissance des vergers interdit de perpétuer l'association cacao-vivrier, les deux types de cultures devenant concurrents dans l'occupation de l'espace et de la main-d'œuvre; d'autre part, les coûts de production tendent à augmenter sensiblement sous l'effet des transformations de l'environnement agroécologique (diminution de la fertilité organique et minérale et de la capacité de stockage en eau des sols; multiplication des plantes adventices et des parasites spécifiques du cacaoyer, inconnus en phase pionnière; appauvrissement des ressources disponibles pour la chasse et la cueillette) et de l'environnement social (saturation foncière, augmentation du coût du travail liée au déplacement de la main-d'œuvre vers la frontière agricole, définition des règles et des droits d'héritage...). Ruf assimile cette évolution à la dissolution d'une rente différentielle associée au milieu forestier vierge.

Cette baisse des performances économiques est d'autant plus sensible que les charges sociales des exploitations sont souvent élevées : à l'instar de leurs homologues ghanéens, les planteurs ivoiriens ont privilégié des stratégies d'extraversion (scolarisation, construction dans la région d'origine) qui limitaient les investissements productifs et hypothéquaient le contrôle ultérieur sur la main-d'œuvre familiale. Si ces stratégies ont été économiquement fondées tant que la

2 Le taux d'occupation de l'espace par les plantations cacaoyères est ainsi très élevé : 70% en pays Ashanti au début des années soixante-dix [Rourke, cité par Nyanteng, 1995] et souvent plus de 85% de nos jours dans le Sud-Ouest ivoirien [Léonard, Oswald, 1996].

croissance des activités urbaines et de l'appareil administratif s'est poursuivie, elles ont lourdement pesé sur la trésorerie des exploitations dès que la crise et les plans d'ajustement structurel en ont réduit la rentabilité sociale.

La dégradation des niveaux de productivité et l'accroissement des charges de tous types ont constitué un obstacle majeur au renouvellement des exploitations. Plutôt que de prendre en charge un verger sénescant, où la productivité du travail était devenue faible, ou de se lancer dans une opération hasardeuse et coûteuse de replantation, les fils de planteurs ont eu tendance à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle, et à entamer un nouveau cycle pionnier. Pour être mené à bien, le renouvellement des cacaoyères sur un sol dégradé requiert en effet un travail considérable (lutte contre les adventices et les parasites, remplacement des pieds morts) et une forte consommation de capital (traitements phytosanitaires, voire engrais), dont la rentabilité est largement différée par les délais d'entrée en production (couramment six ans contre trois sur une précédente forêt). Le déplacement vers les fronts pionniers a ainsi constitué un mode privilégié de reproduction sociale.

L'épuisement des derniers massifs forestiers à la fin des années quatre-vingt remet cependant en question le fonctionnement du système agraire : les sociétés paysannes doivent désormais absorber, sur un espace clos et un milieu appauvri, une croissance démographique qui reste forte (le taux de croissance naturel approche 3%). Si de façon localisée, à proximité des principaux centres urbains ou des grands axes routiers, des phénomènes de reconversion massive vers la production vivrière marchande peuvent être observés [Chaléard, 1996], à distance des gros marchés, les alternatives commerciales aux productions de cacao et de café sont pratiquement inexistantes.

Une crise qui se répercute à tous les niveaux de la société

Les cycles boom-récession de 25-30 ans, liés aux phénomènes de colonisation foncière massive, induisent, lorsqu'il s'agit de pays qui assurent une part considérable de l'offre mondiale, des fluctuations cycliques, sur des périodes équivalentes, du prix international : le boom cacaoyer est alors suivi, avec un décalage de quinze à vingt ans, d'une production excédentaire entraînant une baisse du prix mondial [Ruf, 1995]. Celle-ci intervient au moment où les producteurs responsables de cette offre sont confrontés à la dissolution de la « rente différentielle-forêt » et précipite la récession. C'est ce qui s'est produit entre 1954 et 1964, à l'apogée du cycle cacaoyer ghanéen, puis de nouveau à partir de 1986, alors que la Côte-d'Ivoire doublait en quelques années sa production.

Ces fluctuations ont eu des répercussions considérables sur les sphères économique et politique. Dès les années cinquante, les deux pays s'étaient dotés d'un organisme étroitement contrôlé par le pouvoir central, chargé d'opérer comme intermédiaire avec le marché international et de réguler l'ensemble de la filière. En Côte-d'Ivoire, si l'intervention du secteur privé n'a pas été remise en cause, l'agrément des opérateurs, la fixation de leurs quotas d'activité et de leurs niveaux de rémunération étaient du ressort de la Caisse de stabilisation ; au Ghana, le Cocoa Board s'est vu assigner l'ensemble des tâches de collecte et de

commercialisation. Ces organismes ont constitué la clé de voûte du dispositif mis en place par les deux États pour s'approprier la rente d'exportation.

Ce système a notamment permis d'effectuer de gros transferts vers les autres secteurs de l'économie. C'est particulièrement vrai dans le cas du Ghana où, contrairement à la Côte-d'Ivoire, le recours à l'endettement extérieur a été réduit [Amin, 1965]. Pour autant, ces transferts ne se sont pas traduits par un développement notable du secteur industriel. On peut voir dans cet échec un nouvel exemple du « syndrome néerlandais » (*Dutch Disease*) diagnostiqué lors des booms pétroliers des années soixante-dix : au Ghana comme en Côte-d'Ivoire, le gonflement des rentes à l'exportation a eu pour effet de stimuler le développement du secteur administratif et des services au détriment des branches manufacturières exposées à la concurrence internationale et de favoriser la surévaluation de la monnaie, limitant davantage la compétitivité des industries [Nowak, 1994]. Les deux économies sont ainsi restées extrêmement dépendantes des exportations de cacao.

Mais l'utilisation la plus marquante de la rente cacaoyère a résidé dans la structuration et le financement du système clientéliste constituant la base des deux pouvoirs. En Côte-d'Ivoire en particulier, le système de quotas nominaux d'exportation de cacao et de café, au même titre que l'attribution de permis d'exploitation forestière ou d'importation de riz, ou le « compte du président » à la Caisse de stabilisation, a joué un rôle central dans le financement des élites et a permis aux grandes familles composant le « premier cercle » du pouvoir de prendre le contrôle des principales sociétés exportatrices [Losch, 1996³].

Cette politique s'est traduite par la restitution aux paysans d'une fraction minimale du prix mondial – entre 30 et 50 % en Côte-d'Ivoire et même moins de 30 % au Ghana, quand leurs homologues asiatiques recevaient 70 à 90 % de ce prix.

En Côte-d'Ivoire, « le relèvement régulier du prix d'achat garanti par l'État n'a fait qu'assurer le maintien du pouvoir d'achat en francs constants des planteurs, sans permettre un réel développement des marchés locaux, alors que les revenus urbains bénéficiaient d'une attention privilégiée des pouvoirs publics attestée par la forte croissance du SMIG en termes réels. » [Losch, 1996.]

L'érosion de la rente d'exportation provoquée par la baisse des cours mondiaux entre 1955 et 1964 ou, plus récemment, depuis 1986, s'est traduite par une forte pression à l'accroissement des prélèvements de l'État. Au Ghana, le prix moyen au producteur a ainsi baissé de 30 % entre la période 1955-59 et les années 1960-64, puis de nouveau de 29 % au cours du quinquennat suivant. L'État ghanéen a tenté de compenser cette ponction par une politique discriminatoire qui visait à écarter les étrangers du partage du produit résiduel et avait l'avantage de désigner des boucs émissaires à la crise. L'édiction de l'« Aliens Act » en 1963, puis de l'« Aliens Compliance Order » en 1969 eut pour effet de

3 Losch précise à ce sujet : « À la fin des années quatre-vingt, l'attribution d'un quota d'exportation de 2 % (équivalant à un quota moyen) signifiait pour [...] une rémunération de 2,5 francs CFA pour l'exportateur prévue au barème, une "rente de quota" de 40 millions de francs CFA 1990. » [*Op. cit.*, p. 188.]

provoquer le départ massif de la main-d'œuvre étrangère, en particulier les ressortissants voltaïques, partis alimenter le boom cacaoyer ivoirien [Gastellu, 1982; Boutillier *et alii*, 1977]. La fixation de prix dissuasifs et la hausse du coût de la main-d'œuvre salariée ont induit une forte réduction des soins accordés aux plantations et la multiplication des problèmes phytosanitaires. Elles ont également bloqué les tentatives de replantation : en 1990, 70 % des vergers avaient plus de trente ans, contre 16 % en 1970 et le rendement moyen atteignait à peine 180 kilos à l'hectare, contre 450 en Côte-d'Ivoire [Nyanteng, 1995]. Entre 1965 et 1985, les exportations ghanéennes de cacao sont passées de près de 500 000 à 175 000 tonnes. Les revenus d'exportation ont ainsi subi une chute de 52 % et la production agricole de 30 %; entre 1971 et 1982, le revenu moyen par habitant a diminué de 30 % et les salaires réels de 80 %...

L'évolution observée en Côte-d'Ivoire depuis la fin des années quatre-vingt rend plausible un tel scénario. Entre 1988 et 1992, les planteurs ivoiriens ont supporté l'essentiel du choc économique causé par l'effondrement du cours mondial et payé une grande partie de la dette contractée par l'État ivoirien vis-à-vis des sociétés d'exportation lors du boycott du marché mondial des années 1988-89 : les prix bord-champ réels ont été divisés par quatre en ce qui concerne le café, par 2,7 pour le cacao. Le licenciement des travailleurs salariés, le repli massif de la force de travail familiale sur les productions vivrières et l'absence de liquidité qui en ont résulté se sont traduits par une forte diminution des soins accordés aux plantations et par une baisse des rendements qui a pu atteindre 50 % [Léonard, Oswald, 1995]. Les planteurs ont ainsi subi une baisse de leurs revenus de 60 à 80 %. Cette régression n'a été compensée qu'en réduisant encore les dépenses salariales et les investissements de tous types. Il s'agit des éléments de base du processus cumulatif de décapitalisation déjà expérimenté au Ghana.

L'État ivoirien, sous ajustement structurel depuis plus de dix ans et assujéti au service de la lourde dette extérieure, n'est plus en mesure de s'impliquer dans la reconversion des anciennes zones cacaoyères, comme il a pu le faire auparavant dans le Sud-Est du pays. Il s'est au contraire approprié l'essentiel de l'excédent d'exportation généré par la remontée des cours mondiaux et la dévaluation de 50 % du franc CFA : alors que le prix FOB du cacao augmentait de 220 % en francs courants entre septembre 1993 et septembre 1994 (soit un excédent de 400 milliards de francs CFA), les planteurs n'ont bénéficié que d'une hausse de 50 % du prix garanti, qui a compensé l'inflation (évaluée à 40 %), mais pas le doublement du prix des intrants. Plus encore, la période d'instabilité politique qui a suivi la mort du président Houphouët-Boigny a été marquée par l'instauration de mesures discriminatoires vis-à-vis des étrangers (instauration d'une carte de séjour et suppression du droit de vote) et, plus généralement, des ressortissants du Nord. Tout se passe comme si, à une étape similaire de l'économie de plantation, les dirigeants ivoiriens apportaient au déclin de la rente d'exportation les mêmes réponses que leurs homologues ghanéens il y a trente ans.

L'« innovation cannabis » en relais de la rente forestière : le cas du Sud-Ouest ivoirien

Le Sud-Ouest offre un raccourci de l'histoire contemporaine de la Côte-d'Ivoire : alors que les densités de population y étaient demeurées inférieures à 2 habitants au kilomètre carré pendant près d'un siècle, cette région a connu un taux de croissance démographique voisin de 7 % par an et a vu sa population multipliée par dix entre 1970 et 1988. Parallèlement, la production régionale de cacao est passée de 1 000 à près de 200 000 tonnes. Les densités réelles (hors forêts mises en défens par l'État) varient aujourd'hui entre 35 et 40 habitants au kilomètre carré, ce qui, si l'on considère un taux d'occupation du sol par les cacaoyères voisin de 60 %, correspond à une densité de 120 à 140 habitants au kilomètre carré de terre disponible pour la production vivrière : l'une des plus élevées d'Afrique subsaharienne, hors de la région des Grands Lacs.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, cette région est le théâtre d'une diffusion rapide de la culture du cannabis. Celle-ci est entreprise sur de petites surfaces, presque toujours inférieures à 0,5 hectare et, dans les deux tiers des cas, à 0,25 hectare, qu'il est facile de dissimuler au milieu d'une plantation cacaoyère, d'un recrû ligneux ou d'une culture de manioc. Grâce à sa bonne résistance aux périodes sèches et son adaptation aux terres les plus pauvres, deux, voire trois cycles de production sont possibles dans l'année. Deux variétés différentes sont cultivées : la première, qui est la mieux valorisée sur le marché, est commercialisée sous forme de feuilles et d'inflorescences séchées, la marihuana. La seconde variété est commercialisée sous une forme fermentée ; sa valeur marchande est inférieure d'environ 50 %, mais la moindre durée de son cycle végétatif, 3 à 4 mois au lieu de 5, permet aux producteurs de réduire les risques de détection, en particulier dans les derniers stades du développement des plantes, ainsi que d'accroître le nombre de cycles de production. La technique de fermentation semble répondre à une demande spécifique sur le marché local ainsi que de la part des commanditaires qui pourvoient le marché ouest-africain. Les résultats présentés dans cette partie sont le fruit d'une enquête menée entre avril 1994 et juin 1995 auprès de quarante et un cultivateurs de cannabis de la région Sud-Ouest. Parmi ceux-ci, vingt-cinq, soit 61 % commercialisaient leur production sous une forme fermentée.

Une insertion aisée dans le tissu social de la zone forestière

La culture du cannabis a connu une diffusion récente en Côte-d'Ivoire forestière. Bien qu'elle ait localement fait l'objet d'un usage domestique dès les années cinquante dans les régions précocement intégrées aux échanges marchands, au contact forêt-savane ou dans la zone littorale, elle n'a réellement diffusé que dans la seconde moitié des années quatre-vingt. La quasi-totalité (92 %) des producteurs de marihuana enquêtés l'ont expérimentée après l'effondrement des prix du café et du cacao en 1988-89. Il s'agit par ailleurs d'un phénomène aussi généralisé que rapide puisque, malgré le caractère cosmopolite de la population, presque tous les groupes socioculturels apparaissent impliqués, à des degrés divers, dans le trafic.

La recherche de revenus alternatifs à ceux du cacao et la nécessité pour de nombreux jeunes d'assurer leur avenir sur des surfaces réduites et des sols appauvris apparaissent comme les principaux moteurs de la production de marijuana. Son essor ne peut toutefois être dissocié de l'accroissement de la demande locale : au plus fort de la crise, la consommation de stupéfiants, amphétamines en premier lieu mais aussi marijuana, a été adoptée par certains comme un moyen de compenser les départs de travailleurs salariés en augmentant la durée quotidienne du travail.

« J'ai 4 hectares de cacao et j'en entretiens moi-même 3. Avant, quand il y avait de l'argent, je prenais 1,5 hectare et je laissais le reste à des contractuels. Mais le contrat pour sarcler un hectare coûte 12 000 francs CFA et la boîte de comprimés "sékou touré" (Imménoctal) 2 000 francs. Maintenant je prends deux comprimés le matin et deux à midi et je peux travailler six heures sans m'arrêter; je sarcle un hectare en cinq jours et je me fous des contractuels. » [Entrevue à Amaradougou, sous-préfecture de Méagui, avril 1994.]

Ce recours est fréquent chez les jeunes qui cherchent à mettre en place une plantation cacaoyère sur une friche de mauvaise qualité, en étant tenus d'effectuer un travail d'entretien très important.

De nombreux facteurs ont facilité l'insertion du trafic dans l'économie régionale. La construction de la société agraire autour des plantations pérennes a favorisé la formation de structures sociales et foncières et de réseaux marchands qui constituent un support favorable à la production comme au trafic : en premier lieu, les formes traditionnelles de contrôle social sont affaiblies par les distances séparant les migrants de leur milieu d'origine et par les processus de déstructuration qui ont affecté les lignages autochtones depuis la colonisation. Les liens sociaux se sont distendus avec l'individualisation du foncier puis avec l'impossibilité de perpétuer l'échange terre-travail. Cette évolution est indissociable du passage à un régime de propriété privée du sol : en contribuant à créer un droit d'usage permanent et exclusif sur la terre plantée de café ou de cacao, l'agriculture de plantation a favorisé la dissolution des anciennes formes de contrôle foncier, chaque planteur pouvant dénier tout droit de regard sur son exploitation aux chefs traditionnels et aux membres de son lignage.

La végétation, dominée par deux formations, les cacaoyères et les jachères à *Chromolaena odorata*, constitue par ailleurs un excellent support aux cultures illícites. *C. odorata* tend à former un fourré impénétrable, dont la hauteur atteint 3 mètres dès la deuxième année de recrû, qui pose de lourdes contraintes sur un plan strictement agronomique, mais qui offre l'avantage de dissimuler parfaitement les cultures aux regards indiscrets. Les cacaoyères offrent une protection similaire : une trouée effectuée dans une plantation à plus d'une trentaine de mètres d'un chemin est pratiquement invisible de celui-ci. Ainsi, même pour les personnes ayant un accès très réduit à la terre, et malgré les fortes densités de population, les petites surfaces ne constituent pas un obstacle majeur aux cultures clandestines.

Le trafic a enfin pu se greffer facilement sur un réseau dense de commerçants et de transporteurs. De par les volumes considérables échangés et la fréquence des convois, le commerce du café et du cacao est le support idéal

pour celui du cannabis et de nombreux éléments indiquent que l'imbrication entre les deux filières s'étend au-delà du simple convoyage vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro. La crise du secteur café-cacao et la restructuration de la filière qui a été imposée par la Banque mondiale depuis le début des années quatre-vingt-dix ont en effet remis en question les rentes dont bénéficiaient les élites politiques via l'attribution de quotas d'exportation. Ces quotas leur ayant donné accès aux postes clés des sociétés exportatrices, elles n'ont cependant rien perdu de leur influence et conservent une position idéale pour créer de nouvelles rentes. Le commerce de la noix de cola est également le support d'échanges anciens et réguliers avec les régions soudaniennes. La marijuana voyage dans les ballots de cola fraîche qui sont rarement contrôlés dans la mesure où leur ouverture provoquerait l'oxydation du produit : s'agissant d'une denrée très valorisée au plan social et culturel, c'est une transgression que peu de gendarmes sont prêts à assumer.

Le trafic de la marijuana peut ainsi s'insérer dans les stratégies de diversification ou de reconversion développées par l'ensemble des acteurs de la filière cacao. Ce contexte particulier, mais aussi la « rente de situation » dont bénéficie la Côte-d'Ivoire dans ses relations avec les pays occidentaux et les bailleurs de fonds de par son poids géopolitique, expliquent la faiblesse, voire l'absence, de la répression. La petite paysannerie bénéficie ainsi d'un accès relativement aisé au narcotrafic, qui contraste avec les structures coercitives qui dominent cette activité en Amérique latine par exemple.

Une réponse aux blocages socioéconomiques qui affectent les jeunes générations

La culture du cannabis concerne en premier lieu des personnes qui disposent d'une propriété de très petite taille, mais également des paysans dont l'accès au foncier est apparemment bloqué : la moitié des producteurs de marijuana enquêtés pratiquent cette culture en tant que contractuels sur l'exploitation d'un proche. Ils ignorent qui en est le commanditaire et quels en sont les profits réels, mais bénéficient en contrepartie d'une bonne protection vis-à-vis des forces de l'ordre.

« On m'a pris deux fois, mais le patron est trop fort et je n'ai jamais fait plus d'une semaine en prison. » [Entrevue réalisée à Bakayo, sous-préfecture de Soubré, mai 1994.]

Leur rémunération est souvent différée pendant plusieurs saisons, jusqu'à ce que leur employeur leur cède un lopin de forêt, une plantation, un petit commerce ou un taxi collectif. Il s'agit en somme de la reproduction des modalités de fixation et de rémunération de la main-d'œuvre qui ont permis l'expansion des fronts pionniers : la culture du cannabis permet de perpétuer les modèles de contrôle de la force de travail et les rapports de production liés à l'échange forêt-travail au-delà de l'épuisement de la forêt. La rémunération de ces manœuvres répond à des normes relativement respectées qui attribuent une valeur de 300 000 à 350 000 francs CFA pour la culture de 625 à 1 000 mètres carrés (l'unité de réf-

rence étant un carré dont les côtés varient de 25 à 35 mètres) et pour chacun des deux à trois cycles de culture pratiqués dans l'année ⁴.

L'autre moitié des producteurs de marijuana est majoritairement composée de paysans qui ont un accès (limité) à la terre, parfois même à une petite plantation, mais qui se trouvent en situation de blocage foncier et n'ont que des possibilités réduites d'accéder aux niveaux de rémunération que procurent les cultures pérennes : 20% d'entre eux n'ont pas de plantation et la moitié dispose d'un verger de moins de 3 hectares. Certains, dont l'assise sociale au sein du village est particulièrement précaire, sont amenés à se placer sous la protection d'un gros producteur de marijuana, dans des conditions de subordination similaires à celles qui prévalent pour les paysans sans terre. La majorité bénéficie cependant d'un accès plus favorable au marché : leur récolte n'est plus vendue au forfait mais en fonction de son volume. L'association avec un intermédiaire reste toutefois de rigueur afin de s'assurer de la commercialisation rapide et complète de la récolte et pour bénéficier d'une protection sûre. Comme dans le cas précédent, le commanditaire fournit les semences et garantit le prix d'achat. La valeur bord-champ d'un sac rempli de 20 à 25 kilos de feuilles séchées s'établit autour de 150 000 à 200 000 francs CFA, soit 7 000 à 8 000 francs par kilo de marijuana, et le produit brut obtenu sur 0,1 hectare, équivalant à la production de 8 à 12 sacs, varie entre 1,5 et 2 millions de francs CFA.

Une minorité de producteurs (15 à 20% des personnes interrogées) parvient à vendre au détail une partie de sa récolte sur les marchés de proximité qui ont considérablement crû avec la crise. Ces producteurs « indépendants » sont amenés à prendre en charge les fonctions assumées par les commanditaires dans les cas précédents, en particulier l'achat de protections qui peut absorber une grosse partie de leur revenu ⁵. En fait, la récolte est rarement vendue au détail dans sa totalité, mais plutôt en « demi-gros », aux dealers locaux ou à des boutiquiers qui remplissent cette fonction dans les différents villages. Un sac de 20 à 25 kilos de marijuana rapporte alors en moyenne 500 000 francs, et la culture de 0,1 hectare entre 3 et 5 millions de francs CFA.

De tels niveaux de rémunération sont bien sûr de nature à bouleverser les conditions de reproduction de la société agraire : aujourd'hui, il suffit de vendre un sac et demi de marijuana ou deux sacs de plantes fermentées, soit la production de 150 mètres carrés environ, pour couvrir les besoins de base d'une famille. En termes de revenu par unité de surface, aucune culture à la portée du paysan ivoirien ne peut concurrencer celle du cannabis : la production de 0,1 hectare vendue « au sac » procure, sur deux cycles de culture, un revenu annuel de 3 à 4 millions de francs CFA ; il s'agit de la valeur de 10 à 13 tonnes de cacao, le produit d'une plantation d'une trentaine d'hectares exploitée en faire-valoir direct, grâce à une dizaine de travailleurs, ou de plus de 40 hectares confiés en métayage !

⁴ On ne peut que rapprocher cette rémunération du niveau d'un « seuil de reproduction » théorique – celui des besoins « incompressibles » correspondant à l'entretien de la force de travail de l'exploitation (alimentation, santé, éducation...). En 1992, ce seuil pouvait être évalué à 300 000 francs CFA pour une famille [Léonard, Oswald, 1995] et il a sans doute augmenté de 30 à 50% après la dévaluation de janvier 1994.

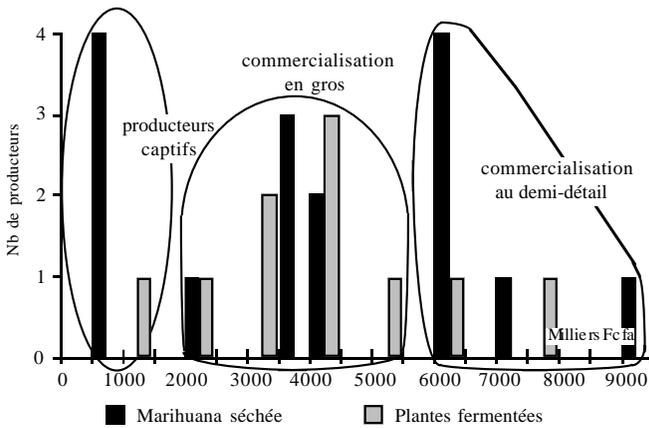
⁵ Selon le témoignage d'un producteur, ces frais représenteraient jusqu'à 50% du produit brut.

Tableau 1 – Productivité du travail comparée pour différentes cultures dans le Sud-Ouest ivoirien (en francs CFA)

Culture	Caractéristiques	Jours travail par hectare	Avant dévaluation (1993)			Après dévaluation (1995)		
			Prix au kg	Produit brut à l'hectare	Productivité journalière	Prix au kg	Produit brut à l'hectare	Productivité journalière
Cacao	extensif	35 jours		60 000 F	1 700 F	95 000 F	2 700 F	
	semi-intensif	55 jours	200 F	80 000 F	1 650 F	130 000 F	2 360 F	
	intensif	80 jours		130 000 F	1 650 F	205 000 F	2 560 F	
Café	semi-intensif	85 jours	230 F	80 000 F	950 F	192 000 F	2 265 F	
	manioc 2 ^e cycle	170 jours	60 F /kg paddy	150 000 F	885 F	255 000 F	1 500 F	
Mais-mais	2 cycles/an	90 jours	30 F/kg	75 000 F	835 F	150 000 F	1 665 F	
Cannabis séché	Producteur captif		1 500 F	3 100 000 F	13 500 F			
	Vente en gros	215 jours	7 000 F	8 700 000 F	38 500 F			
	Demi-détail		22 500 F	17 500 000 F	78 000 F			
Cannabis fermenté	Producteur captif		1 500 F	2 800 000 F	20 000 F			
	Vente en gros	130 jours	2 100 F	3 700 000 F	33 500 F			
	Demi-détail		4 500 F	7 600 000 F	46 000 F			

Source : enquêtes 1994-95.

Figure 2 – Répartition des revenus tirés de la culture du cannabis en fonction du mode d'accès des producteurs au marché



Source : enquêtes de l'auteur, avril 1994-juin 1995.

La comparaison en termes de productivité du travail est tout aussi illustrative. Même si la dévaluation du franc CFA a atténué les écarts entre les cultures licites, qui ont vu leur prix augmenter sensiblement, et celle du cannabis, dont le prix est resté stable, la productivité journalière que procure cette culture demeure 5 à 27 fois supérieure à celle du café et du cacao et 9 à 47 fois plus élevée que celle des cultures vivrières (*tableau*). Même dans les conditions les plus défavorables d'accès au marché (producteur « captif », rémunéré par unité de surface), la culture du cannabis offre une productivité 5,5 fois supérieure à celle du cacao et 19 fois supérieure aux productions vivrières. Les revenus annuels générés par le cannabis sont en moyenne de 4,8 millions de francs CFA pour les producteurs de feuilles séchées (de 700 000 francs pour les planteurs « captifs » à 9 millions si le chanvre est vendu au détail) et de 4,4 millions de francs pour ceux qui produisent des plantes fermentées (de 1 million à 7,5 millions de francs selon les conditions d'accès au marché), soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière (*fig. 2*).

Agriculture de plantation et cannabis : complémentarités et synergies

L'impact économique et social du cannabis apparaît d'autant plus fort que cette culture s'insère dans les systèmes de production sans concurrencer les autres activités agricoles, ni dans l'occupation de l'espace, ni dans l'organisation du travail. Les cultures licites, qu'il s'agisse du café et du cacao ou des productions vivrières, demeurent des façades indispensables pour justifier un enrichissement vis-à-vis de la communauté villageoise. Mais les synergies entre activités sont beaucoup plus larges, les revenus illicites servant à financer les autres cultures

(achat de produits phytosanitaires, réparation du matériel) et des acquisitions ou des améliorations foncières. Enfin, en raison des petites surfaces occupées par les plantations de cannabis et de la nécessité de maintenir une discrétion absolue, les travaux y sont réalisés en fin de journée, après avoir assuré l'entretien des autres cultures, lorsque les propriétaires des parcelles voisines sont déjà retournés au village. Le coût d'opportunité du travail consacré aux cultures illicites est donc très faible et ne pénalise pas les autres productions.

Les complémentarités apparaissent particulièrement fortes entre le cannabis et le cacao. Le renouvellement des vergers cacaoyers exige une injection massive de capital, à défaut de disposer d'une main-d'œuvre captive, et la production de marihuana est, parmi les activités accessibles aux petits paysans, la seule qui permette de tels transferts. En retour, la plantation (ou la replantation) demeure la meilleure valorisation possible des revenus illicites dans le secteur agricole, compte tenu de la nécessité de maintenir une base foncière pour poursuivre cette activité. Ainsi, et même si les préférences des paysans interrogés vont au secteur tertiaire (transport, immobilier, commerce), notamment parce qu'il est plus facile de réaliser et de rentabiliser des investissements à distance de la société villageoise d'origine, près du tiers d'entre eux a acquis, grâce aux revenus du cannabis, une plantation ou un îlot de forêt en vue de la création d'une plantation.

La production de marihuana apparaît plus largement comme le support d'un développement régional gravement affecté par la chute des cours du cacao. Les dépenses de prestige étant proscrites afin de ne pas éveiller les soupçons, tous les producteurs interrogés ont réinvesti une grande partie de leurs profits : dans l'immobilier urbain (immeubles de rapport et hôtellerie) pour 32 % d'entre eux, le commerce (épiceries, collecte de café et de cacao, vente en gros de riz) dans 29 % des cas et les transports (taxis urbains et taxis-brousse, véhicules de collecte du cacao) pour 45 %⁶. Dans la plupart des cas, ces investissements restent localisés dans la région. Si beaucoup visent la création de rentes immobilières ou foncières, il est marquant de constater qu'une part significative d'entre eux participent du développement économique régional et sont créateurs d'emplois : il en va ainsi de la construction ou du rachat d'hôtels, de l'acquisition de taxis-brousse et de véhicules de collecte du café et du cacao, de l'achat de plantations ou de l'installation de commerces ayant pour objet l'achat et la vente de café, de cacao ou de riz.

La fréquence des investissements dans la collecte et le commerce de cacao ou de café n'est pas fortuite. Si l'on excepte la distribution de marihuana et d'amphétamines à l'intention des manœuvres et des petits paysans de la région, les principaux réseaux de portée nationale, voire internationale, s'identifient avec les circuits de commerce du café et du cacao. Les sacs de marihuana sont transportés en lots de 200 à 400 kilos au milieu des chargements de 40 tonnes de cacao qui sont expédiés vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro. Aux points de contrôles

6 Même si ce genre d'inventaire est à considérer avec précaution, les investissements déclarés par les 41 planteurs enquêtés sont éloquentes : 2 hôtels, 24 immeubles de rapport (allant de la maison individuelle à la « cour » rassemblant plusieurs habitations), 4 terrains à bâtir, 6 taxis collectifs (18 à 22 places), 13 taxis urbains, 10 véhicules pour la collecte de cacao (3 à 5 tonnes de charge), 9 commerces fixes (de la boutique villageoise au magasin de vente de riz en gros), 11 plantations et 2 parcelles de forêt.

routiers, des « boucliers » officient pour obtenir des sauf-conduits auprès des autorités administratives. Depuis Abidjan, une partie importante de cette production – entre 40 et 70 % selon les témoignages des « boucliers » – est ensuite expédiée vers l'Europe et la France en particulier, probablement sous le couvert des exportations de cacao ou de café. Mais un certain volume serait déchargé au port et réexpédié vers le Burkina Faso. Le quart de la production transitant par cette filière serait enfin destiné au marché de la capitale et à la consommation locale. Des quantités moins importantes de cannabis sont également envoyées sur Abidjan dans les soutes des autobus de deux compagnies régionales, ou dans les ballots de cola fraîche expédiés vers le Mali et le Burkina Faso.

L'essentiel des profits est bien sûr concentré par les intermédiaires. Le kilo de marihuana acheté bord-champ sur une base forfaitaire de 1 500 à 1 600 francs CFA à un producteur « captif » par son commanditaire local peut être revendu 8 000 francs au commerçant-grossiste d'un centre urbain (+400 %); monnayé ensuite au « demi-gros » à des distributeurs locaux, ce kilo rapporte en moyenne 22 500 francs, soit un nouveau profit de 200 %, et sa vente au détail dans les campements de la région, pour 50 000 francs, représente un gain de 120 % par rapport au prix précédent. Dans les principales villes de la zone forestière (Abidjan, Gagnoa, San Pedro), la différence entre le prix à la distribution (environ 100 000 francs CFA le kilo) et le prix d'achat bord-champ correspond à un profit de 650 à 1 200 %. Selon un gros acheteur de la région, l'expédition au Burkina Faso permettrait de majorer ce profit de 50 %. On arrive ainsi à un facteur multiplicateur 100 entre le prix d'achat au producteur « captif » de la région Sud-Ouest et le prix à la distribution dans les rues de Ouagadougou (150 000 francs CFA environ).

Quel est le poids réel de l'économie du cannabis? Un intermédiaire d'un grand centre de transit routier a fait état d'un trafic de 7 à 8 tonnes par semaine pendant la durée de la traite du cacao, soit 8 mois environ. Ce sont donc 250 à 300 tonnes de marihuana qui transiteraient par cette seule filière chaque année, ce qui, si l'on se réfère aux quantités produites au niveau de l'échantillon enquêté, correspond à la production de 350 ou 400 paysans. Aux prix pratiqués dans le Sud-Ouest ivoirien, cette marihuana générerait un revenu brut de 2 à 2,5 milliards de francs CFA, soit la valeur bord-champ de 6 500 à 8 000 tonnes de cacao, 4 % environ de la production du Sud-Ouest. Mais sur les principaux marchés urbains du pays, la même quantité de marihuana peut rapporter 25 milliards, soit la valeur bord-champ de la moitié de la production régionale de café et de cacao. En outre, de par son insertion dans la zone franc, la qualité et la densité de ses infrastructures bancaires, la Côte-d'Ivoire apparaît bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans le blanchiment d'argent. L'impact potentiel du trafic est donc considérable, au plan économique et social mais aussi politique et institutionnel. Une nouvelle fois, la référence au cas ghanéen est riche d'enseignements.

L'économie du cannabis au Ghana : retour sur trente années de crise

L'incidence des réseaux ghanéens sur la structuration du trafic de drogues à l'échelle de la sous-région l'indique, les saisies et les rapports de police le confirment : le Ghana occupe aujourd'hui l'une des toutes premières places dans

la production et le transit de drogues en Afrique⁷. La production ghanéenne de marihuana représenterait plusieurs milliers de tonnes et approvisionnerait un marché intérieur évalué par les services spécialisés à 2,5 millions de consommateurs, soit le sixième environ de la population totale [Laniel, 1995]. Indépendamment des connexions établies ultérieurement avec le marché international, c'est l'essor de la demande interne, au tournant des années soixante, qui a servi de support à la production nationale et aux réseaux du trafic.

Les régions cacaoyères principales productrices de marihuana⁸

Pas plus qu'en Côte-d'Ivoire, le cannabis n'a pourtant été l'objet d'un usage de type « traditionnel » au Ghana. Son introduction remonte à l'immédiate après-guerre, lorsque les conscrits ghanéens de l'armée britannique revenant de Birmanie ont ramené des semences de ce « chanvre indien » qu'ils fumaient pour soutenir leur ardeur au combat. La consommation de marihuana est cependant restée longtemps circonscrite à des milieux sociaux très particuliers : les militaires et les secteurs les plus défavorisés de la société, auxquels échoyaient les activités les plus éprouvantes, voire dégradantes (mineurs, portefaix, manœuvres agricoles, prostituées, délinquants...).

La « représentation utilitariste concrète » [Laniel, 1995] qui caractérise l'utilisation du cannabis dans ces milieux a sans doute été déterminante dans l'essor de la consommation à partir du milieu des années soixante. La crise économique et sociale qui a débuté à cette époque et culminé entre 1980 et 1983 a laminé les classes moyennes urbaines et rurales qui s'étaient constituées au cours du boom cacaoyer. La recherche désespérée de revenus, le cumul de plusieurs emplois et l'explosion du secteur informel ont constitué de puissants ressorts au développement de la consommation chez ces « nouveaux pauvres⁹ ». Parallèlement, la déliquescence de l'appareil d'État, secoué par une succession de crises politiques (trois gouvernements civils et six coups d'États militaires se sont succédé entre 1966 et le *putsch* qui a amené, en 1981, le président Rawlings au pouvoir), et la corruption généralisée qui l'a accompagnée ont favorisé l'essor rapide de la production et du trafic au niveau national. L'accroissement rapide de la demande et l'absence de facteurs susceptibles de limiter la capacité d'ajustement de l'offre à cette demande ont contribué à faire du Ghana l'un des principaux producteurs de cannabis du continent.

Même si la moitié Nord du pays apparaît comme la plus déshéritée, tant du point de vue des infrastructures que du niveau de vie des habitants, la production de marihuana se concentre dans la partie Sud et, singulièrement, dans les principales zones de production cacaoyère.

7 Le trafic en provenance du Ghana a représenté, en 1992, un peu plus du tiers des saisies de marihuana réalisées en France [OGD, 1994].

8 Sauf indication particulière, l'essentiel des informations présentées dans cette partie est tiré de Laniel [1995].

9 Une enquête réalisée en 1987-88 auprès de 10 000 jeunes de 12 à 24 ans, habitant Accra et scolarisés à 80 %, révélait que 30 % d'entre eux avaient déjà consommé de la marihuana, 10 % des tranquillisants et 1 % des drogues dures [citée par OGD, 1994].

« Lors de son introduction dans le pays, c'est surtout dans les anciennes régions cacaoyères que la production s'est développée. D'abord en pays krobu, akwapim et shaï, situés administrativement en Eastern Region [...], puis en direction de l'Ouest, dans le reste de l'Eastern Region. Presque simultanément, c'est-à-dire vers le milieu des années soixante, la production de cannabis s'est développée en Ashanti Region – initialement autour de Kumasi, puis en direction de l'Est, vers les plaines de l'Afram – ainsi que dans l'énorme région de Brong Ahafo, qui est l'une des plus grandes pour la production de cacao et serait la plus importante, en volume et en nombre de producteurs impliqués, pour celle du cannabis. » [Laniel, 1995.]

La diffusion du cannabis aurait ainsi suivi les mêmes axes que la culture cacaoyère et reproduit, dans un mouvement accéléré, le déplacement historique des fronts pionniers ghanéens.

L'originalité du cas ghanéen réside dans le fait que le marché intérieur a constitué le support principal de la production et du trafic de marijuana : selon le Narcotics Control Board, ce marché absorberait la moitié de la production nationale. Cela peut expliquer dans une grande mesure l'écart observé dans le niveau des prix, tant à la production qu'à la consommation, entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire : dans des conditions d'accès au marché similaires et pour des produits équivalents, les prix proposés sur le marché ghanéen représentent 10 à 25 % de ceux observés en Côte-d'Ivoire ; la dose prête à fumer était vendue en 1995 dans les rues d'Accra 100 cédis, soit environ 50 francs CFA (le prix d'un verre d'alcool ou de deux cigarettes), quand elle atteignait 200 francs CFA dans les centres urbains du Sud-Ouest ivoirien et 300 à 400 francs à Abidjan. Le kilo de marijuana acheté bord-champ 2 000 à 3 000 cédis (850 à 1 250 francs CFA) au producteur ghanéen était payé 8 000 francs CFA en Côte-d'Ivoire. Un écart que la différence entre les niveaux de vie et la valeur des monnaies des deux pays ne peut seule expliquer : si la vente d'un sac contenant 25 kilos de cannabis rapporte l'équivalent d'un mois du salaire moyen urbain au Ghana, elle représente 4 à 5 fois le salaire moyen en vigueur en Côte-d'Ivoire. Il faut donc y voir le reflet du niveau de développement des deux marchés intérieurs, l'existence d'une production et d'une consommation « de masse » au Ghana contrastant avec le fait que ce phénomène est encore en plein essor en Côte-d'Ivoire et n'a pris que récemment une dimension significative.

Le Ghana, narcopuissance régionale

La structuration et l'assise acquise par les réseaux ghanéens au niveau national en ont fait le principal vecteur de diffusion de la culture du cannabis dans la sous-région. Si en Côte-d'Ivoire, l'insertion du trafic de marijuana dans la filière cacao met en doute une possible mainmise des réseaux ghanéens sur le secteur, il n'est pas moins vrai que l'initiative de cette culture dans la région Sud-Ouest semble avoir reposé sur des migrants ghanéens installés sur le front pionnier à la fin des années soixante-dix. Certains éléments suggèrent par ailleurs une certaine intégration des filières ivoirienne et ghanéenne : ainsi, les semences sélectionnées que les producteurs enquêtés se procurent auprès de leurs commanditaires proviendraient, selon la rumeur, de fermes semencières implantées au Ghana.

L'implication des réseaux ghanéens est plus évidente dans d'autres pays de la sous-région. Des intermédiaires ghanéens seraient les principaux propagateurs de la culture du cannabis dans certaines zones de Gambie, de Casamance et dans la partie méridionale du Burkina Faso, frontalière avec le Ghana. Les contrats passés par ces intermédiaires incluraient la fourniture de semences hybrides, parfois d'engrais, et l'achat de la récolte sur pied. Il s'agit de la transposition du contrat promu le long du littoral sénégalais par les commerçants de poisson ghanéens, qui fournissent les équipements de pêche et paient d'avance les pêcheurs autochtones, pour approvisionner en ailerons de requins les communautés chinoises de Bangkok et Hong Kong [OGD, 1994]. De façon plus générale, les pêcheurs fanti joueraient un rôle de premier plan dans le trafic de marijuana comme dans les contrebandes de tous types, en acheminant la drogue vers des cargos ancrés hors des eaux territoriales ghanéennes ou en la convoyant vers les pays voisins et même, dit-on, jusqu'en Angola où la guerre civile a créé une forte demande [Laniel, 1995].

En un phénomène comparable à celui qui s'était produit quelques années auparavant au Nigeria, les réseaux ghanéens ont depuis une dizaine d'années investi le secteur des drogues dures. En attestent les arrestations de plus en plus fréquentes de petits passeurs ghanéens ayant pris livraison de cocaïne au Brésil ou d'héroïne au Pakistan, à Bangkok ou à Hong Kong, ainsi que l'accroissement des saisies réalisées au Ghana, même si ces dernières ne sont pas représentatives des volumes qui transitent réellement par le pays [OGD, 1995]. Le recrutement de « mules » parmi les chômeurs des principales villes, auxquels on garantit le versement d'un fonds d'épargne en cas d'incarcération, est ainsi devenu l'une des spécialités du Ghana. Tout porte à croire que le poids de ce secteur dans l'économie globale du pays ne cesse de croître. On peut également s'interroger sur son rôle dans la stabilité politique, sociale et économique que connaît le Ghana depuis une dizaine d'années. Comme dans le cas de la Côte-d'Ivoire, les implications institutionnelles de ce phénomène méritent en effet d'être relevées.

En guise de conclusion, quelques réflexions sur les implications institutionnelles et géopolitiques du trafic

L'« innovation cannabis » apparaît comme la plus pertinente – et dans une certaine mesure la plus accessible – alternative de reconversion à l'issue du cycle cacaoyer pionnier, non seulement pour les exploitations paysannes, dont les mécanismes de reproduction sont remis en question, mais aussi pour les réseaux marchands et les élites administratives qui, jusqu'à présent, ont vécu de la rente tirée des exportations de café et de cacao. Dans une certaine mesure, sa diffusion peut être comparée à celle de l'« innovation cacaoyère » à la fin du XIX^e siècle au sein des sociétés yoruba au Nigeria, akwapim et krobu au Ghana, dont les bases économiques avaient été affectées par la dépression du marché de l'huile de palme puis par la colonisation européenne [Chauveau, 1993]. Ce qui est remarquable dans le cas du cannabis, c'est que cette diffusion se produit sans induire, apparemment, de transformation majeure de l'organisation économique et sociale. En Côte-d'Ivoire, elle permet au contraire, à ce stade de son développement, la reproduction des schémas de captation de la main-d'œuvre et d'accès au foncier qui

avaient cours durant le cycle cacaoyer pionnier et apparaît comme un support possible des filières exportatrices de café et de cacao. Tout se passe comme si l'innovation technique permettait de différer les innovations sociales et institutionnelles (au niveau des sociétés paysannes comme à celui de l'État) que l'achèvement du cycle pionnier semble imposer.

Eu égard au contrôle exercé par l'État ivoirien sur les filières d'exportation de café et de cacao, il est difficile d'imaginer que le trafic de marijuana puisse emprunter le canal de ces filières sans une implication, au moins passive, des élites politico-administratives. Au-delà des possibilités d'enrichissement qu'il offre aux plus hauts responsables, le trafic de drogues apparaît en effet comme un facteur de paix civile à l'échelle de groupes sociaux et, plus encore, de portions du territoire national que la crise menace de déstabiliser. L'érosion des rentes « traditionnelles » à l'exportation s'est traduite, dans les deux pays, par de grandes difficultés à maintenir les niveaux de financement des clientèles politiques et des pouvoirs locaux. La montée des mouvements d'opposition et de l'instabilité politique en a été l'expression la plus palpable. Le trafic de drogue est susceptible de combler localement les déficiences du pouvoir central, celui-ci pouvant être amené à déléguer aux parrains locaux, de façon directe ou par l'intermédiaire de leurs protecteurs politiques, une partie des charges de régulation et d'intégration incombant à un État souverain.

Cela induit une modification des rapports entre le pouvoir central et ses relais locaux dans le sens d'une plus grande autonomie de ces derniers. Le maintien de la légitimité de l'État dépend alors de sa capacité à intégrer le trafic et à s'imposer comme régulateur. La répression de la production et du trafic et ses modalités de mise en œuvre doivent être analysées en relation à cette contrainte. En Côte-d'Ivoire, le contrôle des grandes filières d'exportation, par lesquelles semble transiter la plus grande partie du cannabis destiné au marché international, demeure entre les mains des élites politiques. Au stade actuel de son développement, le narcotrafic ne remet donc pas en question le système centralisé de gestion des rentes et de financement des clientèles : la répression vis-à-vis des producteurs de cannabis, lorsqu'elle s'exerce, répond davantage aux besoins d'autofinancement des appareils policier et judiciaire qu'à une volonté politique d'éradiquer la production de marijuana. À terme, l'émergence et la consolidation de groupes de pouvoir s'appuyant sur une base économique et sociale très large sont cependant susceptibles de provoquer une remise en question des fonctions de l'État. De régulateur, le pouvoir central devient un instrument au service des trafiquants. Une telle évolution semble déjà être en cours dans certains pays d'Amérique latine; le suivi attentif de la situation dans des pays comme le Ghana ou le Nigeria permettra de dire si un tel schéma est transposable à l'Afrique subsaharienne.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN S. [1965], *Trois expériences africaines de développement : le Mali, la Guinée et le Ghana*, Paris, IEDES-Puf, 235 p.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A., VAUGELADE J. [1977], « Systèmes socioéconomiques mossi et migrations », *Cahiers des sciences humaines*, XIV (4) : 361-381.

- CESONI M.-L. [1992], « Les routes des drogues : explorations en Afrique subsaharienne », *Tiers Monde*, XXXIII (131) : 645-671.
- CHALÉARD J.-L. [1996], *Temps des villes, Temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.
- CHAUVEAU J.-P. [1993], « L'innovation cacaoyère : stratégies d'acteurs, institutions et contextes locaux. La diffusion comparée de la cacaoculture en Afrique de l'Ouest », *L'Innovation en milieu rural*, Montpellier, Orstom : 135-165.
- CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. [1985], « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers des sciences humaines*, XXI (1) : 63-80.
- CHAUVEAU J.-P., LÉONARD É. [1996], « Côte-d'Ivoire's Pioneer Fronts : Historical and Political Determinants of the Spread of Cocoa Cultivation », in W. G. Clarence-Smith (éd.), *Cocoa Pioneer Fronts since 1800 : the Role of Smallholders, Planters and Merchants*, London, McMillan : 176-194.
- GASTELLU J.-M. [1982], « Les plantations de cacao au Ghana », *Cahiers des sciences humaines*, XVIII (2) : 225-254.
- HILL P. [1963], *Migrants Cocoa Farmers of Southern Ghana*, London, Cambridge University Press, 268 p.
- LANIEL L. [1995], *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana au Ghana*, Paris, Observatoire géopolitique des drogues, 39 p., multigr.
- LÉONARD É. [1995], *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana en Côte-d'Ivoire forestière*, Paris, Orstom-Observatoire géopolitique des drogues, 46 p., multigr.
- LÉONARD É. [1996], « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens », in Couret, Ibo, Le Pape (éd.), *Crise, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI-Orstom : 323-334.
- LÉONARD É., OSWALD M. [1995], « Cocoa Smallholders Facing a Double Structural Adjustment in Côte-d'Ivoire : Responses to a Predicted Crisis », in F. Ruf, P. S. Siswoputranto (éd.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 125-150.
- LOSCH B. [1996], « À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne », in Couret, Ibo, Le Pape (éd.), *Crise, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI-Orstom : 179-194.
- NOWAK J.-J. [1994], « Le boom du café et du cacao en Côte-d'Ivoire : une étude de cas du syndrome néerlandais », *Revue d'économie du développement*, 4 : 51-75.
- NYANTENG V.K. [1995], « Prospects of Ghana's Cocoa Industry in the 21st Century », in F. Ruf, P. S. Siswoputranto (éd.), *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 125-150.
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES [1994], *Étude régionale sur le trafic, la production et la consommation des drogues dans les pays d'Afrique de l'Ouest*, Bruxelles, Commission des communautés européennes, 193 p., multigr.
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES [1995], « Ghana : les féticheurs au secours du trafic », *La Dépêche internationale des drogues*, 46 : 1-3.
- OSWALD M. [1996], « La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du Centre-Ouest de la Côte-d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bete et baule) », in Couret, Ibo, Le Pape (éd.), *Crise, Ajustements et Recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, Abidjan, GIDIS-CI-Orstom : 335-341.
- RIMMER D. [1992], *Staying Poor. Ghana's Political Economy 1950-1990*, Oxford, Pergamon Press for the World Bank, 142 p.
- RUF F. [1991], « Les crises cacaoyères. La malédiction des âges d'or ? », *Cahiers d'études africaines*, 121-122, XXXI (1-2) : 83-134.
- RUF F. [1995], *Booms et Crises du cacao. Les vertiges de l'or brun*, Paris, ministère de la Coopération-Cirad-Karthala, 459 p.